



Association Générale des Étudiants du Collège Édouard-Montpetit (Campus Longueuil) inc.

945, Chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4H 3M6

Tél. : (450) 679-7375 Téléc. : (450) 646-6329

Courriel : agecem@agecem.qc.ca Site Web : www.agecem.qc.ca

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT tenue le **5 avril 2005** à 12h00 à Pratt & Whitney

Le quorum étant constaté, l'assemblée est ouverte par Étienne Hudon-Gagnon à 12h12.

1. Ouverture de l'Assemblée

2. Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par Sophie Penny

Dûment appuyé par Vicky Frou

« Que Philippe Baril soit président d'assemblée »

Aucune demande de vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Vicky Frou

Dûment appuyé par Gabrielle O'Murphy

« Que Louis-Philippe Savoie soit secrétaire d'assemblée »

Aucune demande de vote

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. Grève

Philippe Baril cède la parole à Jonathan Plamondon, vice-président de la FECQ, qui expose la situation du point de vue de la fédération.

- La FECQ ne prend pas de position par rapport à l'offre du Ministre, et laisse ses assemblées générales décider.
- La proposition se détaille comme suit : rien pour l'année 2004-2005, un réinvestissement de 70 millions \$ dans le plafond de prêts est annoncé pour l'an prochain (2005-2006) et les 103 millions \$ seraient retournées intégralement dans le plafond de prêts en 2006-2007 jusqu'à 2009-2010.

- La bonification du programme de remboursement de dettes, annoncée par le Ministre dans le cadre de l'offre précédente, est annulée : tout l'argent qui allait être investi dans cette mesure est mise dans la baisse du plafond de prêts.
- Aucun réinvestissement ne sera fait cette année, car cela ne cadrerait pas dans le mandat donné à la FECQ.
- Il y a donc une différence de 136 millions \$ entre ce qui était réclamé par les étudiants et l'offre du Ministre. L'offre est de donc de 482 millions entre 2005 et 2010, ce qui est moindre que les 515 millions qui représente le statu quo. L'offre du 15 mars arrivait à 342 M\$: il y a donc une bonification de 140 M\$ de l'offre.
- Ces 140M\$ proviennent d'un surplus de la fondation des bourses du millénaire, qui a décidé de les verser à Québec moyennant l'abrogation de l'article 51 de la réforme de l'aide financière. Le gouvernement québécois contribuerait de plus en plus à l'aide financière, et la fondation se retirerait progressivement.
- Cet article aurait indexé le plafond de prêts aux frais de scolarité, ouvrant ainsi la porte à un dégel des frais de scolarité. Elle serait de plus automatique : il ne serait pas nécessaire de rouvrir la loi pour modifier le plafond de prêts.
- Le 70 M\$ retenu par la fondation des bourses du millénaire sera finalement versé à Québec.

On s'interroge sur le pourquoi du non-retour de sommes cette année. Jonathan Plamondon mentionne que cela ne faisait pas partie du mandat des fédérations pour les négociations.

Certains étudiants se demandent comment la FECQ va procéder pour déterminer si l'offre est acceptée ou refusée. Jonathan Plamondon mentionne que si la majorité est claire, la Fédération suivra les votes des assemblées : cependant, si la majorité est faible, la FECQ demandera aux associations minoritaires de se rallier aux décisions de la majorité à travers un vote de ralliement.

Andréanne s'interroge sur le programme de remboursement de dettes. Jonathan Plamondon répond que l'argent qui devait être investi dans le PRD dans la dernière offre ministérielle a été investi dans la baisse du plafond de prêts. Ce programme existait déjà et permettait à un étudiant qui terminait ses études dans les temps prévus de recevoir un remboursement de 15% de sa dette. Or, la bonification du programme proposée par le Ministre n'affectait que les 57% d'étudiants en DEC technique qui finissent leur DEC en 3 ou 4 ans, et de plus n'incluait que le DEC technique et le baccalauréat.

Un étudiant demande si le prochain gouvernement sera tenu de respecter cette décision. On lui répond que oui, ce sera inscrit dans la loi.

On demande quel est l'état des votes des associations membres de la FECQ. Présentement, 11 ont arrêté la grève et 11 l'ont continuée.

Stéphane Morier demande s'il est possible d'exiger le retour des 103 M\$ dès cette année, advenant un rejet de l'offre du Ministre Fournier. Jonathan Plamondon lui répond que le gouvernement n'a présentement pas les fonds, et que cela ne correspond pas au mandat que la FECQ a reçu de ses associations membres.

Il est proposé par Simon Lapointe
Dûment appuyé par Kevin Larose

« Que l'AGECEM approuve l'offre du Ministre et que la grève s'arrête mercredi le 6 avril »

Étienne Hudon-Gagnon recommande que la proposition soit scindée pour traiter d'abord de l'approbation de l'offre du Ministre et ensuite de l'arrêt de la grève. Le proposeur et l'appuyeur acceptent :

« Que la proposition soit scindée pour que l'on traite d'abord de l'offre du Ministre et ensuite de la date d'arrêt de la grève »

Aucune demande de vote

La scission est adoptée à l'unanimité.

Première partie

L'offre du Ministre de l'éducation, Jean-Marc Fournier

On fait remarquer que la proposition n'implique pas le retour des 103M\$ cette année : l'endettement étudiant sera tout de même considérable.

Antoine Leclerc affirme que l'offre est raisonnable, car c'est un compromis acceptable malgré la perte d'argent. Il est de plus temps de rentrer en classe

Gabriel Sénécal dénonce l'offre ministérielle comme une entente à rabais qui pourrait mener à un dégel des frais de scolarité.

Les autres interventions pour et contre tournent autour des arguments précédemment énoncés.

Olivier Thériault demande le vote

Pour : 963

Contre : 706

Abstentions : 75

La proposition est adoptée à majorité.

Deuxième partie

L'arrêt de la grève

Étienne Hudon-Gagnon suggère qu'advenant un arrêt de la grève, qu'elle se termine minimalement mercredi, 13 heures, pour supporter les professeurs dans leur grève.

Il est proposé par Kevin Larose
Dûment appuyé par Antoine Leclerc

« Que la grève s'arrête mercredi soir, et qu'elle soit non renouvelable »

Il est proposé par Bertrand Lavery
Dûment appuyé par Charles Bernatchez
« Que la proposition soit scindée pour que l'on traite d'abord du temps de l'arrêt, et ensuite du renouvellement de la grève. »

Magali Beauregard demande le vote

Le président d'assemblée constate une forte majorité de « contre » : le décompte des voix n'est pas jugé nécessaire

La scission est rejetée à majorité.

Kevin Larose souligne que poursuivre la grève serait illogique considérant le rejet de l'offre du Ministre Fournier.

Bertrand Lavoie mentionne que l'on pourrait prendre le temps de réfléchir sur la situation.

Antoine Leclerc mentionne qu'il est temps que la population étudiante d'Édouard-Montpetit retourne en classe, car la grève commence à les affecter fortement.

Charles Bernatchez mentionne que la grève, si reconduite, permettrait d'appuyer les autres cégeps et universités encore en grève.

Stéphane Morier mentionne que le département de soins infirmiers considère que les cours perdus durant les grèves de professeurs, de professionnels ou de soutien n'auraient pas à être repris. Martin Boire va chercher un représentant du SPPCEM pour confirmer que les journées perdues seront reprises.

Personne du SPPCEM n'étant disponible, Martin Boire revient avec Marielle Poirier, Directrice des Études, qui prend la parole. Elle mentionne que tous les cours perdus, peu importe pourquoi, seront repris. Il y a présentement 23 jours de cours à reprendre au calendrier scolaire : la date du 15 juin est donc dépassée.

Charles Bernatchez demande le vote

Pour : 969

Contre : 199

Abstentions : 35

La proposition est adoptée à majorité.

On propose humoristiquement que les étudiants rentrent à reculons jeudi, pour illustrer que ce n'est qu'une demie victoire qui a été remportée.

Étienne Hudon-Gagnon fait un résumé de la grève :

- Le 2 février, les étudiants avaient peur d'une grève générale illimitée.

- Le 2 mars, Édouard-Montpetit était en grève.
- Les étudiants ont réussi à faire reculer le gouvernement.

On mentionne de plus que les professeurs seront en grève le 6 avril de 8 à 13 heures et le 25 avril toute la journée. Les professionnels et le soutien, tant qu'à eux, seront en grève le 18 avril et le 6 mai toute la journée.

Martin Boire encourage les étudiants à supporter les professeurs lors de leur piquetage du lendemain.

5. Levée de l'assemblée

L'épuisement des points à l'ordre du jour étant constaté, l'assemblée est levée à 15h00.

Philippe Baril
Président d'assemblée

Louis-Philippe Savoie
Secrétaire d'assemblée